



**DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
ARRONDISSEMENT DE LARGENTIERE
CANTON DE HAUTE ARDECHE
COMMUNE DE LALEVADE**

Objet : Délégation à Monsieur MORIN Frédéric, 2ème Adjoint

(Annule et remplace l'arrêté du 21 mars 2026)

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la Commune de LALEVADE,

VU l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions,

VU la séance d'installation du Conseil Municipal du 20 Mars 2026 au cours de laquelle il a été procédé à la nomination des Adjoints,

CONSIDERANT la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du maire au bénéfice du 2ème adjoint,

CONSIDERANT la nécessité de régulariser l'acte par la signature de l'élue délégataire, conformément aux observations du Secrétariat Général Commun,

ARRETE

Article 1er : Monsieur MORIN Frédéric, 2ème Adjoint, est délégué pour s'occuper plus spécialement des finances et du budget, de l'urbanisme, des activités économiques, des artisans et des commerçants ainsi qu'au tourisme.

Article 2 : Il est également donné délégation à M. MORIN Frédéric à l'effet de signer tous les documents relatifs :

- A l'ordonnancement des dépenses et l'émission des titres de recettes,
- A l'urbanisme,
- Aux activités économiques,
- Aux artisans et commerçants,
- Au tourisme.

En cas d'absence de M. MORIN Frédéric, les élus suivants sont délégués pour les attributions et signatures respectives :

- **Finances et budget :** M GONZALEZ Angel, Mme VANDEVELDE Hélène, Mme CHAMBOULEYRON Isabelle.

- **Urbanisme** : Mme CHAMBOULEYRON Isabelle.
- **Activités économiques, artisans et commerçants, ainsi que le tourisme** : M GONZALEZ Angel

Article 3 : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté du 21 mars 2026.

Article 4 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie et copie en sera adressée à l'intéressée, Monsieur le Sous-Préfet, Monsieur le Procureur de la République et Monsieur le Receveur Municipal.

Fait à Lalevade d'Ardèche, le 23 avril 2026

Le Maire
Éric ORIVES



L'élu délégué
Frédéric MORIN

(Signature précédée de la mention manuscrite "Lu et accepté")

Lu et Accepté

A blue ink signature of Frédéric Morin, written in a cursive style, positioned below the handwritten text "Lu et Accepté".